

véhicules individuels, le trafic induit par la commune s'élève à 2'160 personnes par jour ouvrable. Sachant que la majorité des actifs se déplacent à des heures précises en matinée et en fin de journée, ce trafic provoque inmanquablement des encombrements durant les heures de pointe.

A ce trafic s'ajoutent les travailleurs de Plan-les-Ouates qui ne résident pas sur le territoire communal et dont près de la moitié proviennent de France (48%). Dans ce domaine, il faut également noter le déséquilibre avec la ville de Genève, puisque les mouvements d'actifs de Plan-les-Ouates sont aussi plus importants vers le centre qu'en direction de la commune. Selon la même part modale en faveur des transports individuels, ce sont cette fois près de 5'760 personnes qui se déplacent quotidiennement vers Plan-les-Ouates les jours de semaine.

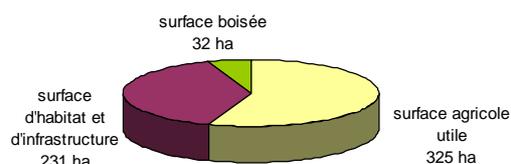


Fig.20 : L'occupation du sol
(Source : Office fédéral de la statistique, 1992/1997)

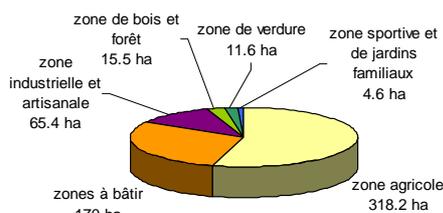


Fig.21 : Répartition des zones légales
(Source : Département du territoire, 2005)

4.2 L'occupation du sol et les sites¹⁰

4.2.1 L'occupation du sol

Plus de la moitié du territoire communal de Plan-les-Ouates est voué à l'agriculture. Sur les 585,3 hectares¹¹ que compte la commune, 325 hectares peuvent être considérés comme des surfaces agricoles utiles. 47% du sol est ainsi occupé par la culture de la terre (prés, terres arables et pâturages) et 9% par l'arboriculture fruitière, la viticulture et l'horticulture. Les surfaces vouées à l'habitat et aux infrastructures occupent 231 hectares. Les espaces boisés enfin couvrent 32 hectares.

Les zones d'affectation¹² traduisent naturellement la prédominance rurale de l'occupation du sol : 318 hectares sont affectés en zone agricole. Les zones de bois et forêt, et la zone de verdure occupent 27 hectares. Les

¹⁰ Données tirées de « *Environnement de la commune de Plan-les-Ouates : Etat des connaissances et bilan* » (Lachavanne, Antoine et Juge 2000) et de « *Inventaire, cartographie et évaluation des patrimoines naturel et architectural de la commune de Plan-les-Ouates* » (Châtelain, Bachs, Latour, Wyler et Lachavanne 2004).

¹¹ Les données de surfaces utilisées sont issues de la Statistique fédérale de l'utilisation du sol 1992/1997 et sont obtenues selon la méthode dite de l'interprétation par échantillonnage de photographies aériennes. Du fait de cette méthode, la somme de ces surfaces diffère légèrement de celle des zones affectées.

¹² Source : Surface des zones, 2005.

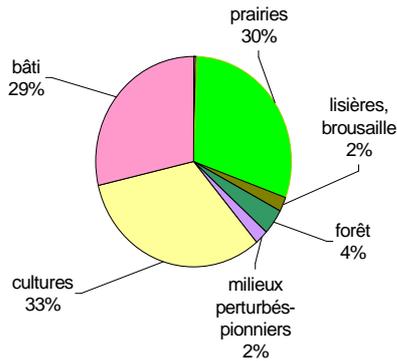


Fig.22 : Types de milieux présents

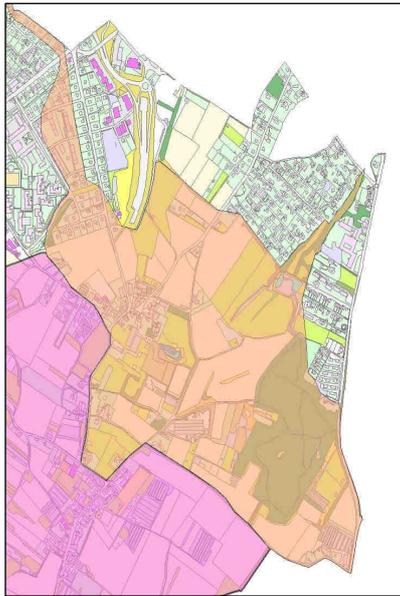


Fig.23 : Secteur du Bois d'Humilly au Voiret



Fig.24 : Bois d'Humilly

zones à bâtir vouées au logement représentent une surface de 170 hectares. Les deux tiers de ces zones à bâtir (113 hectares) sont affectés en zone de villas, le dernier tiers étant affecté en zone 3 (25 hectares) et 4B (32 hectares). Plus de 65 hectares (11% du territoire communal) sont attribués à la zone industrielle et artisanale.

Globalement, les milieux non bâtis, naturels ou semi-naturels non exploités et les surfaces agricoles occupent ainsi plus de 70 % du territoire de Plan-les-Ouates.

Selon leur physionomie, cinq grands types de milieux peuvent être distingués :

- Milieux aquatiques et palustres,
- Pelouses et prairies,
- Forêts, haies et buissons,
- Milieux pionniers,
- Cultures herbacées, maraîchage et vergers.

4.2.2 Secteur des étangs : Du Bois d'Humilly au Voiret

Le Bois d'Humilly

Le Bois d'Humilly est caractérisé par une diversité floristique extrêmement faible. Il présente un sous-bois herbacé pauvre, en raison à la fois des caractéristiques naturelles du sol (argile) et du fort piétinement humain et animal (chiens). Un toilettage de ce bois a récemment été effectué, si bien qu'il peut aujourd'hui être considéré comme sain.

Le site de la Bistoquette

Revitalisé dans le cadre des mesures de compensation écologique liées à la construction de l'autoroute de contournement RN1A en 1998, ce site comprend une mosaïque de milieux semi-naturels et naturels complémentaires, propices à l'installation d'une grande variété d'espèces végétales et animales indigènes. Le site constitue le point central d'un réseau écologique comprenant, à l'échelle régionale, tout un ensemble de milieux intéressants sur les plans biologique, écologique et paysager.



Fig.25 : Bistoquette en aval du bassin de rétention

Le Ru Malet / Le Voiret

Le Ru Malet et les milieux qui le bordent constituent une zone humide d'importance communale présentant une grande variété de biotopes naturels ou réaménagés (étang, gouilles, ruisseau, ripisylve, tas de pierres et de bois) vitaux pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux indigènes.

Bien que l'aménagement de ce nant sur quelque 200 mètres en bordure de la zone habitée présente un intérêt certain du point de vue pédagogique, sa faible superficie en fait un milieu sensible.

Délimitant les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, le Voiret et son cordon boisé sont d'une pauvreté biologique extrême. Grands frênes et peupliers d'Italie sur une largeur dépassant rarement 2 mètres de part et d'autre du ruisseau, avec un sous-bois de noisetiers parsemé de charmes et sureaux, en sont les principaux éléments.

Sur le bord du cours d'eau, le recouvrement en plantes herbacées n'atteint jamais plus de 5% et les espèces typiquement forestières sont rares. Les raisons de cet état de dégradation sont liées à la qualité médiocre des eaux, à la faible largeur accordée à ce milieu, à la forte densité du feuillage (ombrage), enfin à l'importante pression humaine.

Les milieux du site de la Bistoquette cités plus haut sont en inter relation et constituent un tout. Le projet de route inter-quartiers¹³ reliant le Bachet-de-Pesay à Pinchat couperait en deux cet ensemble de valeur importante sur les plans agricole, naturel et paysager. Il y a donc un conflit d'intérêt entre, d'une part, la vocation d'espace naturel et de détente de ce secteur voulu par la commune - qui s'est traduit notamment à travers la revitalisation du secteur de la Bistoquette et du Ru Malet par l'Etat - et, d'autre part, le projet d'une route inter-quartiers. La construction de cette route et des

¹³ Cf. Description du projet au point 6.3.4 « La circulation du PAC La Chapelle-Les Sciers ».

aménagements qui lui seraient liés auraient pour conséquence, outre une atteinte directe au secteur (emprise territoriale), de créer des dérangements pour la faune et un obstacle à ses déplacements ainsi qu'une atteinte à la valeur paysagère et sociale (espace de détente) du site.

Le site du Paradis

- L'étang (0.8 ha env.)

La végétation aquatique, comparée à celle de l'étang de la Bistoquette, est ici peu dense, avec approximativement les mêmes espèces à feuilles flottantes. En outre, plusieurs espèces typiques des milieux riverains telles que massettes, roseaux et joncs sont présentes. Contrairement aux autres milieux naturels de la commune, tous localisés sur des propriétés publiques (Etat ou commune), l'étang du Paradis est situé dans une propriété privée. Il constitue aujourd'hui un milieu naturel de grand intérêt écologique lié au site de la Bistoquette.



Fig.26 : Etang du Paradis

- La zone humide

La prairie humide au sein de laquelle se trouve l'étang présente aujourd'hui également un grand intérêt écologique. Il est en effet entouré de cercles de végétation concentriques, typiques des implantations naturelles. En bordure de l'eau, on recense toutes les espèces caractéristiques des milieux d'eau calme. En laissant évoluer le milieu, cet étang est devenu riche en espèces, mais cette diversité diminue à cause de la croissance des arbres (ombrage). Un défrichement récent a toutefois « rajeuni » le site.



Fig.27 : Alentours de l'étang du Paradis

- Alentours

Le sentier du Paradis longe un ancien verger qui est envahi par une végétation arbustive dominée par les ronces. De tels endroits abandonnés sont très rares. Pour peu qu'ils soient parfois défrichés, ce qui empêche l'évolution du groupement vers la forêt, ils contribuent alors de façon intéressante à la conservation de la biodiversité végétale et fournissent de nombreux abris pour les animaux. Plus de 20 espèces de plantes



Fig.28 : Vergers en bordure du Sentier du Paradis

herbacées ont été relevées au printemps dans ce milieu.

4.2.3 Secteur des vergers : Le Coteau

Les vergers constituent des éléments marquants du paysage, spécifiques à la commune de Plan-les-Ouates, lui conférant une identité paysagère forte. Ces milieux sont devenus très rares dans le canton et sont en voie de disparition dans de nombreux cantons suisses. Les vergers anciens plus ou moins à l'abandon ont évolué naturellement dans la commune et se présentent aujourd'hui comme des milieux de prairies, de friches et de zones pré-forestières, biotopes riches en habitats de valeur pour la flore et la faune indigènes. Le secteur de la Vironde avec ses vieux fruitiers utilisés comme nichoirs est particulièrement apprécié par la chouette chevêche, menacée, et doit, à ce titre, faire l'objet d'une protection spécifique.

Globalement, les vergers participent ainsi fortement à la richesse biologique et à l'identité de la commune de Plan-les-Ouates. Relativement sauvages, ils constituent en effet les milieux les plus intéressants de la commune sur le plan biologique. Leur intérêt provient surtout des prés de fauche, entretenus de manière non intensive et des vieux fruitiers qui offrent un habitat de choix à certaines espèces animales comme abri et couloir de déplacement. Les cordons arbustifs, constitués en bonne partie de ronces au sein ou en limite des anciens vergers, présentent un intérêt certain.

4.2.4 Secteur des cultures : La Plaine de l'Aire

Avec les améliorations foncières réalisées entre 1920 et 1925, le paysage diversifié de la Plaine de l'Aire, caractérisé par la présence de milieux variés, tels que ruisseaux, fossés, zones humides, champs en culture, prés et pâturages, vignes en hutins, haies le long des chemins, broussailles et végétation arborée, s'est considérablement banalisé et appauvri. De nombreux arbres, arbustes et buissons ont été

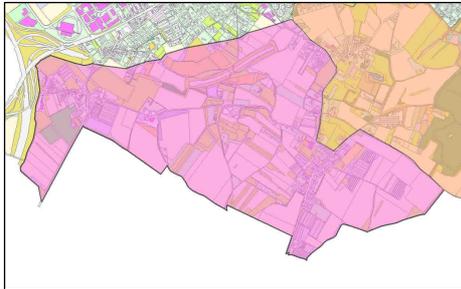


Fig.29 : Secteur du Coteau



Fig.30 : Vergers haute-tige au chemin de la Vironde



Fig.31 : Jachère



Fig.32 : Secteur de la Plaine de l'Aire

arrachés pour la pose des drains, faisant disparaître autant d'habitats pour la flore et la faune indigènes. Au cours de cette période, le nombre de parcelles est passé de 2'109 à 987 et de nombreux hectares ont été gagnés pour une culture intensive et rationnelle.

En surface, un réseau de chemins nouveaux s'est créé selon une grille géométrique. Des fragments du réseau traditionnel subsistent encore en limite de la plaine à proximité de l'Aire sur les communes voisines de Confignon, Bernex et Perly.

Dans la zone de villas, les milieux arbustifs se présentent principalement sous forme d'éléments linéaires d'un vert uniforme, composés d'arbustes non indigènes, tels que thuyas et lauriers. Les haies basses qu'ils forment sont des milieux extrêmement pauvres en espèces végétales et animales, comparés à la grande richesse des haies vives.

La deuxième transformation importante du paysage de la Plaine de l'Aire intervient dès 1970 avec la création de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLA). C'est le point de départ d'un processus d'urbanisation de la plaine dont les terrains agricoles assainis au début du XX^{ème} siècle font pourtant partie des meilleures terres du canton. Le développement de la production agricole industrielle avec les cultures maraîchères sous serres contribue aujourd'hui à porter une atteinte supplémentaire à la qualité du paysage.

La troisième transformation fondamentale de la Plaine de l'Aire est intervenue à la fin des années 1980 – début des années 1990 avec la construction de l'autoroute de contournement qui a séparé la plaine en deux.

Outre l'urbanisation croissante de ce secteur, le Plan directeur cantonal identifie un site possible pour une extension urbaine sur la zone agricole aux Verjus, dans la continuité de la zone de villas existante. Il prévoit d'autre part que la partie de la Plaine de l'Aire située entre l'autoroute et la zone sportive des Cherpines, en grande partie sur la commune de Confignon,

soit dévolue à une urbanisation à moyen et long terme. Du point de vue de la protection de l'environnement, de tels développements provoqueraient la disparition de la zone de transition écologique séparant l'urbanisation des rives de l'Aire et empêcherait par là même la circulation de la faune en direction du Coteau.

4.2.5 Autres types de milieux répartis sur le territoire communal

Forêts, lisières, haies et cordons boisés des bords de cours d'eau

Les groupements forestiers et leurs lisières ainsi que les cordons boisés en bordure des cours d'eau de la commune sont fortement dégradés¹⁴.



Fig.33 : Haie vive au chemin des Regets

Les milieux arbustifs sont peu fréquents et peu importants sur la commune, en particulier dans la zone maraîchère. Dans la zone de villas, ils se présentent principalement sous forme d'éléments de moindre intérêt biologique et écologique (haies basses homogènes).

Les cordons boisés en bordure des cours d'eau sont aussi dégradés du fait de l'utilisation du sol à leur proximité immédiate par les propriétaires riverains et par le public dans les secteurs accessibles à la promenade. Ce problème n'est pas propre à Plan-les-Ouates, il peut être observé sur l'ensemble du canton.



Fig.34 : Alignement de poiriers à la route de Bardonnex

Les alignements d'arbres fruitiers

Rares sont les alignements de fruitiers en bord de chemin dans le canton de Genève. Bien que ne participant pas de façon importante à la diversité floristique de la commune, ces alignements sont des éléments de haute valeur paysagère et culturelle.

Jusqu'à ces dernières années, ces milieux apparaissaient pourtant menacés, du fait de l'urbanisation intensive, mais aussi de la faible attention dont ils bénéficiaient. En participant activement au réseau agro-environnemental de

¹⁴ Le Bois d'Humilly fait l'objet d'un chapitre à part (voir ci-dessus).

Compesières, en collaboration avec Bardonnex, la commune de Plan-les-Ouates a depuis lors clairement marqué sa volonté de les préserver.

Les milieux herbeux

Les milieux herbeux riches en espèces végétales se raréfient sur le territoire communal consécutivement à l'évolution de l'agriculture d'une part, et à l'usage du gazon standard en zone de villas, d'autre part. Dans ce contexte, les talus des bords de route et les bandes herbeuses en bordure des champs, par exemple, revêtent une grande importance pour la conservation de certaines espèces végétales.

Un problème récurrent concerne le fauchage précoce des talus et d'un grand nombre de vergers hautes tiges. Cette pratique a un effet sélectif contribuant à faire disparaître de nombreuses espèces indigènes qui améliorent la qualité esthétique des bords de chemin.



Fig.35 : Mur de pierres au chemin de Badosse

Les milieux secs

Les milieux secs et pauvres en substances nutritives, formés par les murets de pierres sèches et les tas de pierres, abritent des espèces devenues rares en raison de la disparition de ce type de milieu.

Quelques-uns de ces éléments abandonnés sur le haut de la commune subsistent (secteur du Coteau). La commune a exprimé sa volonté d'entretenir et de reconstruire ces murs.



Fig.36 : Principaux sites bâtis (en rouge) et voies historiques (en mauve)

4.2.6 Les sites bâtis et les voies historiques¹⁵

La commune de Plan-les-Ouates recèle de nombreux sites bâtis de grand intérêt, dont les plus anciens datent de l'époque romaine, comme en témoignent la présence d'une nécropole et d'un établissement gallo-romain. Bâti entre 1299 et 1301 par le Comte de Genève, le château fort

¹⁵ Source : Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), Recensement architectural du canton de Genève, Inventaire des immeubles et des objets classés du canton de Genève, Inventaire, cartographie et évaluation des patrimoines naturel et architectural de la commune de Plan-les-Ouates (Châtelain, Bachs, Latour, Wyler et Lachavanne 2004).



Fig.37 : Tour de Saconnex-d'Arve

de Saconnex-d'Arve, appelé aujourd'hui « la Tour de Saconnex-d'Arve », puisqu'il ne subsiste plus qu'une tour, forme un élément patrimonial particulièrement important. Un grand nombre d'autres bâtiments sont également classés ou figurent à l'Inventaire, notamment le Château de Plan-les-Ouates (Château Blanc). Composé à l'origine d'une maison forte presque carrée du XVI^{ème} siècle, il a été agrandi au XVIII^{ème} siècle. De même, l'ancienne maison forte de Saconnex-d'Arve ou Maison de la Tour, appelée aujourd'hui « la Maison Parchet », représente un excellent exemple du type de la maison haut-savoyarde des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. La maison de Montfalcon, construite au cours du XVIII^{ème} siècle, qualifiée de remarquable du point de vue architectural, doit également être mentionnée en tant qu'objet patrimonial important de la commune.



Fig.38 : Maison Parchet

Dans les villages de Saconnex-d'Arve - Dessous et Saconnex-d'Arve - Dessus, une dizaine de demeures, datant de 1600 à 1900, sont considérées comme « intéressantes » par le Recensement architectural. Parmi celles-ci figurent en particulier le domaine de Plein-Vent à l'est d'Arare - Dessus, dont les parties les plus anciennes remontent aux XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles, ainsi que la maison forte d'Arare, construction médiévale des XV^{ème}-XVI^{ème} siècles, représentative des demeures de la petite noblesse.



Fig.39 : Chemin de l'Abérieu

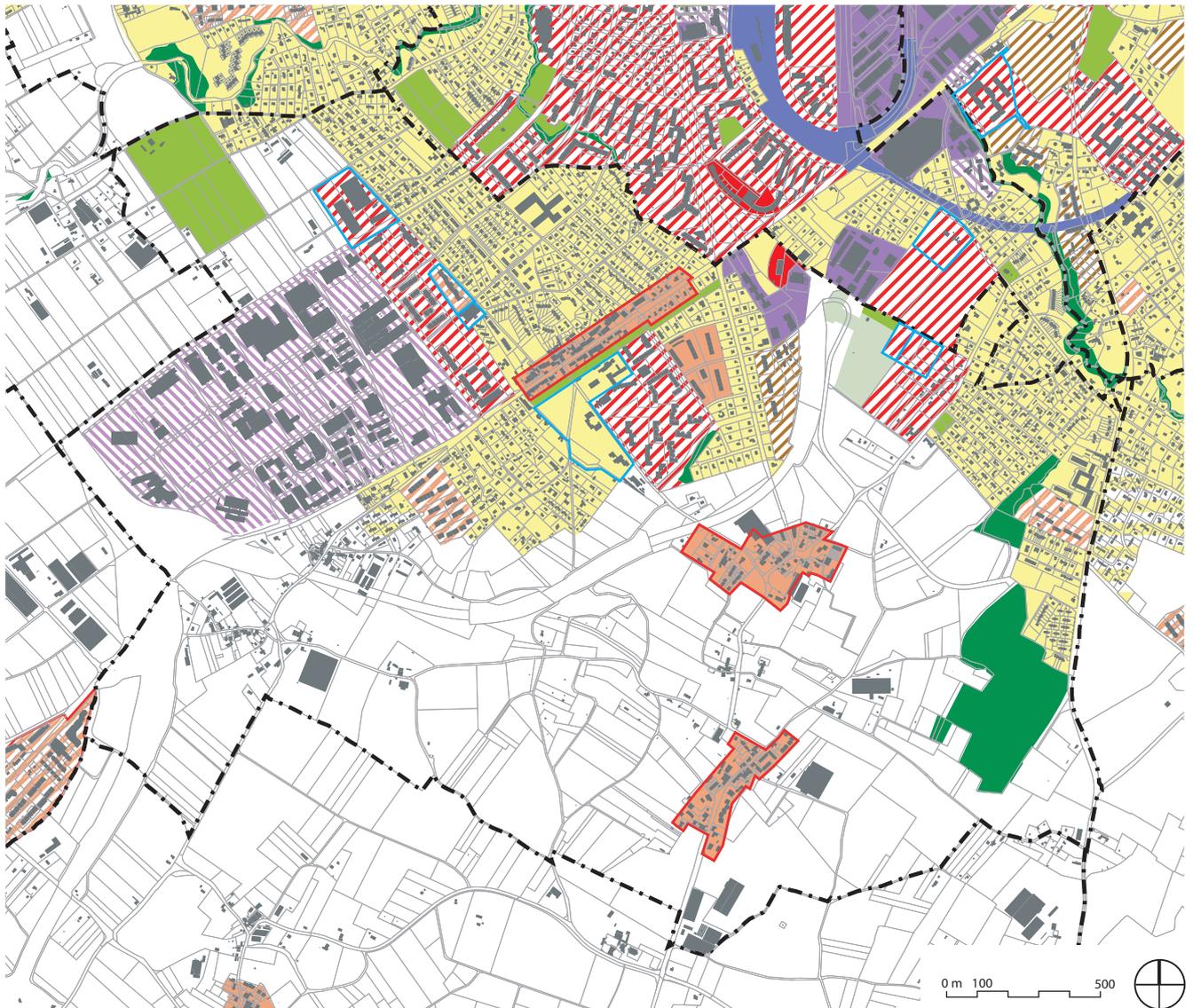
Les voies de communication historiques, à l'instar des bâtiments anciens et des monuments, forment des éléments fondamentaux du patrimoine culturel. La commune de Plan-les-Ouates compte sur son territoire d'anciennes voies, datant de l'époque romaine pour ce qui concerne la route de Saint-Julien, de même que des itinéraires de l'époque gallo-romaine, tels la route de Saconnex-d'Arve et le chemin de l'Abérieu, qui devint par la suite un tronçon du chemin du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.

En outre, plusieurs routes remontent au minimum au Moyen-Âge, comme par exemple le chemin de Plein-Vent avec ses lignées de chênes. Enfin, il convient de mentionner la route

d'Annecy, pourvue d'une magnifique rangée de peupliers, qui a inspiré un tableau au célèbre peintre Hodler en 1900.

ZONES D'AFFECTATION

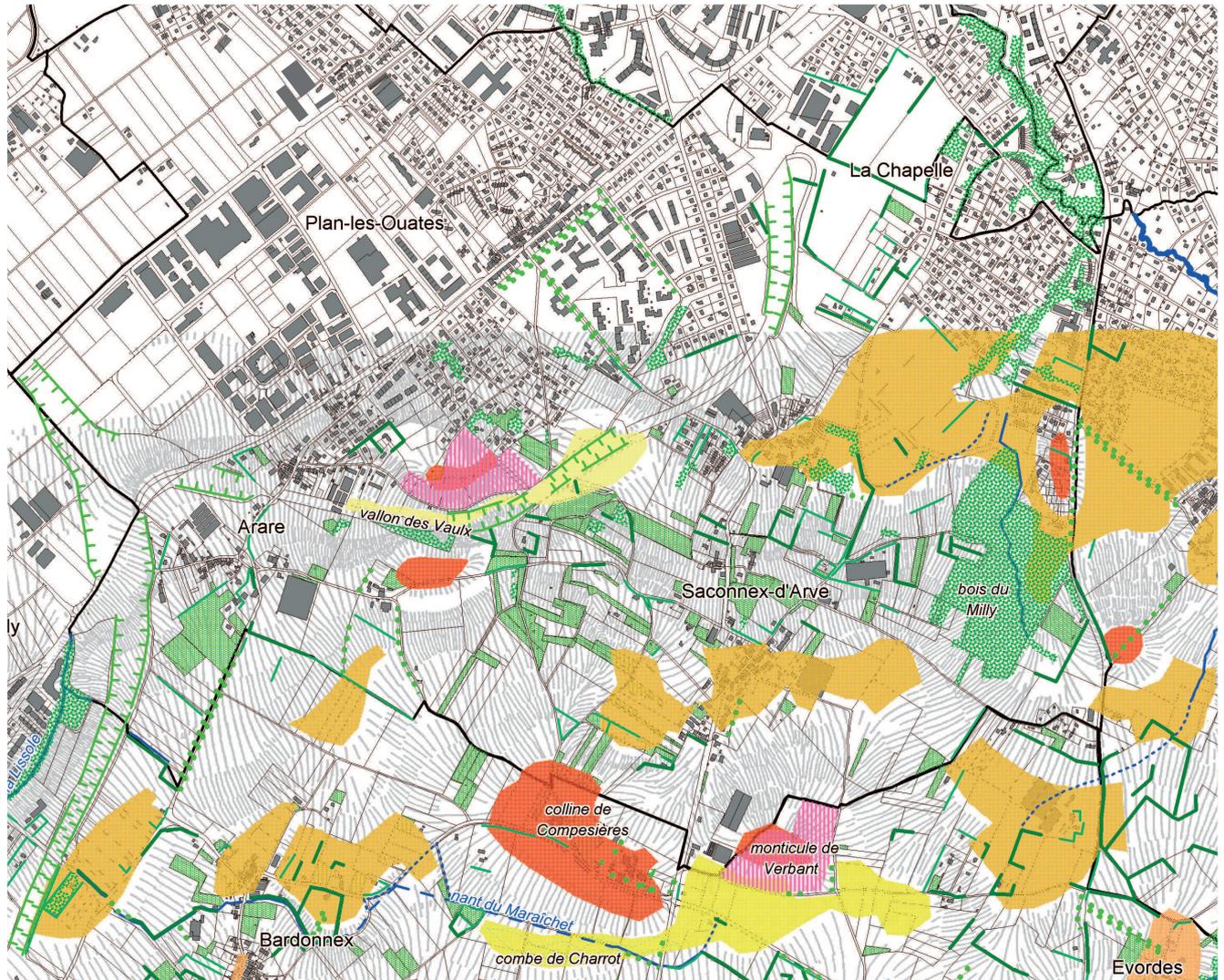
Source : SITG (octobre 2005)



	zone 3		zone sportive
	zone 4A		zone industrielle et artisanale
	zone 4B		zone ferroviaire
	zone 4B protégée		zone de développement 3
	zone 5		zone de développement 4A
	zone agricole		zone de développement 4B
	zone de bois et forêts		zone de développement 4B protégée
	zone de verdure		zone de développement 5
	zone de jardins familiaux		zone de développement industriel et artisanal
			terrains destinés à des équipements d'utilité publique

ELEMENTS NATURELS

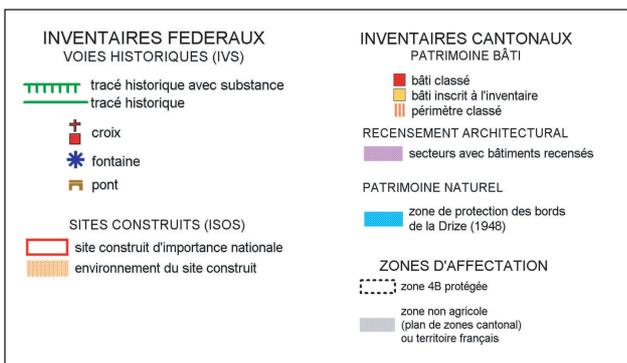
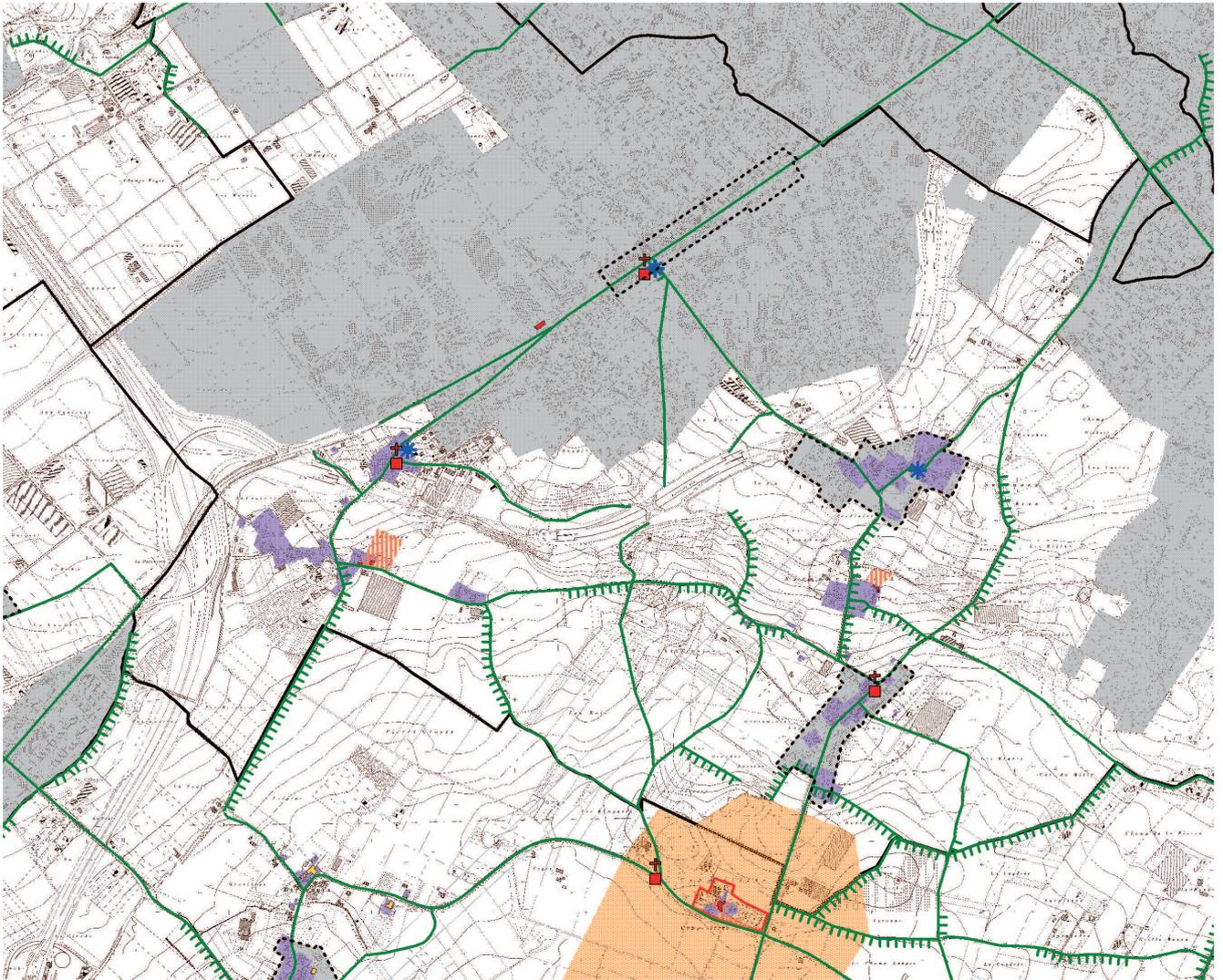
Source: "Aménagement de l'aire rurale des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates"
Bernard Leutenegger, Viridis environnement, ACADE (2002)



VEGETATION	HYDROGRAPHIE	TOPOGRAPHIE
<ul style="list-style-type: none"> ●●●● alignement d'arbres — cordon boisé — haie — talus autoroutier ■ bois ■ vignes ■ verger 	<ul style="list-style-type: none"> — ancien marais — cours canalisé — cours disparu — rivière — ruisseau 	<ul style="list-style-type: none"> ■ bord de plateau ■ fond de cuvette ■ fond de vallon ■ monticule ■ plateau

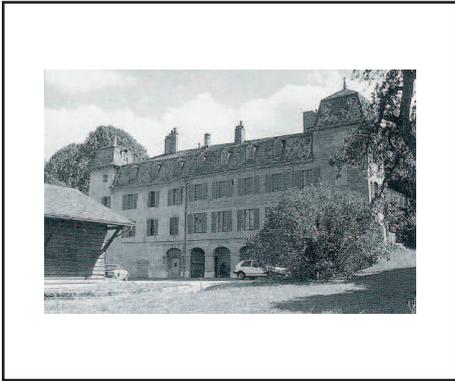
PATRIMOINE

Source: "Aménagement de l'aire rurale des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates"
Bernard Leutenegger, Viridis environnement, ACADE (2002)



IMMEUBLES ET OBJETS CLASSES

Source : Répertoire des immeubles et objets classés, SMS (1994)



Château de Plan-les-Ouates

Ancien château de Plan-les-Ouates, résultant de plusieurs étapes de construction. Des traces de la tour d'escalier de la maison forte du XVI^e siècle sont encore visibles à l'angle nord-est de l'édifice actuel: porte intérieure et fenêtre à encadrements à chanfrein et accolade. En 1776, le propriétaire André Picot procéda à d'importantes transformations: le bâtiment fut agrandi, prolongé en direction du sud et doté d'une seconde tour faisant pendant à la première.

La façade sur cour montre un dispositif original: une galerie d'arcades à impostes supportées par des piles rectangulaires. La façade sur jardin (située aujourd'hui en bord de route) est quant à elle caractéristique des maisons de maître du XVIII^e siècle: composition axiale régulière, avant-corps limité par des chaînes d'angle et surmonté d'un fronton, perron à rampe en fer forgé, toiture à la Mansart.

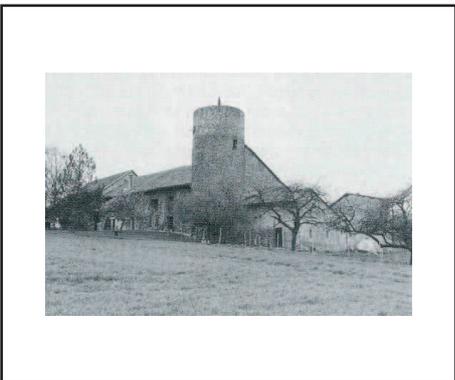
Restaurations en 1956 et 1996. Bâtiments ruraux annexes démolis en 1993.



Maison forte d'Arare

Maison forte des XVe-XVI^e siècles, dont la particularité est d'avoir conservé, au-delà des guerres et des ans, non seulement son aspect d'origine (seule la toiture a été transformée, une demi-croupe ayant remplacé au XVIII^e siècle les quatre pans primitifs) mais encore une bonne partie de ses dispositions intérieures (l'ancienne cuisine et la salle du premier étage montrent des plafonds à poutres apparentes et des cheminées monumentales contemporaines de la construction). Une tour d'entrée ronde renferme l'escalier à vis desservant les étages; elle est située au milieu de la façade du corps de logis de plan rectangulaire. L'ensemble est complété par des dépendances disposées autour d'une cour ceinte de murs.

Cet édifice, particulièrement typique des demeures seigneuriales médiévales (par son plan et son élévation), se signale également par la diversité de ses percements et la grande qualité de ses encadrements, richement moulurés et sculptés.



Tour de Saconnex d'Arve

Dernier vestige d'une résidence seigneuriale édifiée entre 1299 et 1301 pour le comte de Genève Amédée II, qui remplaça une maison plus ancienne. Elle fut saccagée et brûlée par les Genevois en 1590 et servit dès lors de carrière. Au XVIII^e siècle, trois tours subsistaient encore, en 1780 deux seulement et en 1820, le nouveau propriétaire fit démolir les fondements de trois tours et des murs qui les unissaient; une partie des matériaux vendus servit à l'édification de la ferme Guillaume-Pastori, transportée en 1984 à Ballenberg.

Une seule tour appareillée en tuf, reposant sur un socle, comptant trois étages sur une cave, et démunie de ses créneaux et de son toit - ainsi qu'une partie du mur d'enceinte sur lequel s'appuie aujourd'hui une ferme - subsistent d'un château de type régulier, ou bâti. De plan quadrangulaire, avec des tours circulaires aux angles, il était entouré de fossés et précédé d'une première cour avec communs. Un circuit complexe protégeait l'accès à l'entrée.

ELEMENTS ARCHEOLOGIQUES

Source : Service d'archéologie (octobre 2005)



- | | |
|----------|--|
| Po-01 | Nécropole (sépultures en pleine terre), site présumé |
| Po-02a,b | Tracé supposé de la voie romaine, sites présumés |
| Po-03 | Tracé de la voie romaine, site fouillé |
| Po-04 | Etablissement gallo-romain, site présumé |
| Po-05 | Nécropole (nombre indéterminé de sépultures en pleine terre, mobilier), site présumé |
| Po-06 | Eventuel établissement gallo-romain (fragments de tegulae), site présumé |
| Po-07 | Château de Saconnex-d'Arve, mentionné en 1299 (il subsiste une tour), site connu |
| Po-08 | Pendeloque en os (probablement préhistorique), trouvaille isolée |

ATLAS DU TERRITOIRE

1 Report du cadastre napoléonien sur le plan d'ensemble actuel



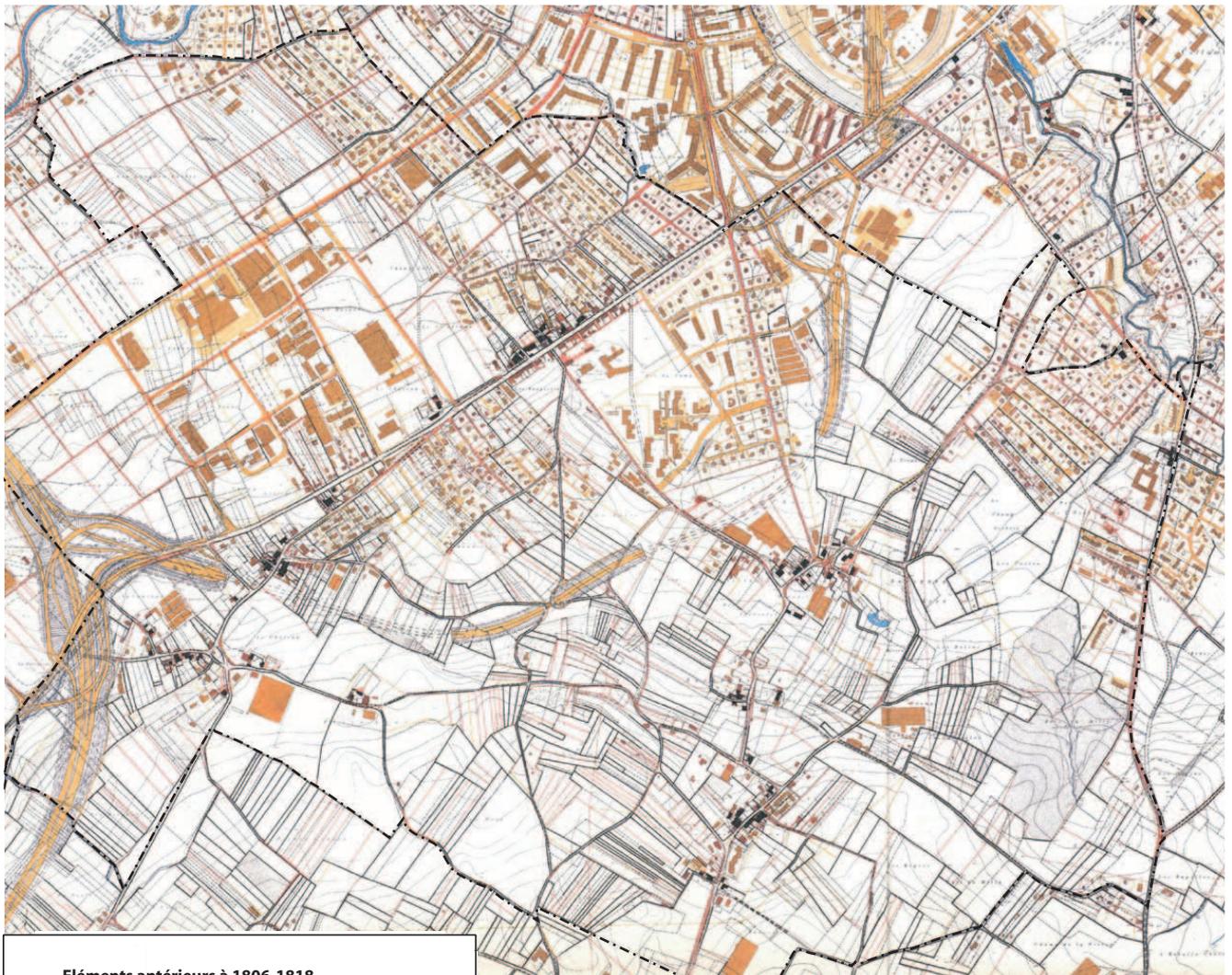
0 m 100 500



Permanences du cadastre napoléonien	
	limites parcellaires permanentes
	limites parcellaires persistantes
	limites parcellaires disparues
	bâti permanent (implantation)
	bâti disparu
Voies de communication, hydrographie, affectations	
	voies de circulation, cours, places
	cours d'eau, bassins, étangs
	marais
	bois
	jardins
	vignes

ATLAS DU TERRITOIRE

2 Formation-transformation du territoire aux XIXe et XXe siècles



Eléments antérieurs à 1806-1818

-  limites parcelaires permanentes
-  limites parcelaires persistantes
-  limites parcelaires disparues
-  voies de communication
-  bâtiments (implantation)

Eléments apparus entre 1806-1818 et 1935-1959

-  limites parcelaires
-  rues, routes, chemins, places
-  cours, parkings, terrains de jeux, etc.
-  bâtiments

Eléments apparus entre 1935-1959 et 1990

-  limites parcelaires
-  rues, routes, chemins, places
-  cours, parkings, terrains de jeux, etc.
-  bâtiments
-  cours d'eau, bassins, étangs

0 m 100 500



